Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260709-D2026_07_97-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MELLE
Département d'Ille-et-Vilaine

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 9 juillet à 20 heures 05, le Conseil Municipal de la Commune de Mellé, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. POSTE Olivier, Maire.

Date de convocation : 03/07/2026 — Nombre de présents : 12
Nombre de conseillers en exercice : 15 — Nombre de votants : 15

Étaient présents : POSTE Olivier, GUERIN Dominique, MARTIN Benoît, LAGRÉE Bertrand, BATTAIS Marie-Annick, TALVA Nelly, COSTIL Nicolas, MAZUÉ Delphine, DESPAS Elodie, ORY Edouard, LECHEVALLIER Océane et HARDY Nathan

Absents excusés : SIMON Alexandra, CHALOPIN Christèle et DAVAL Sylvain
Pouvoir de SIMON Alexandra à DESPAS Elodie, CHALOPIN Christèle à POSTE Olivier et DAVAL Sylvain à LAGRÉE Bertrand

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été nommée, Nelly TALVA, secrétaire de séance ;
Et ceci à l'unanimité des membres présents.

2026.07.97 Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de St Georges de Reintembault – Année 2025-2026

Vu la demande de participation en date du 18 juin 2026 ;

Vu le nombre d'élèves résidant à Mellé et inscrits à l'école publique de l'Être de St Georges de Reintembault pour **l'année 2025-2026 ;**

Monsieur le Maire précise que le coût de l'école publique de St Georges est de **1 467,87 € pour un élève de maternelle et 426,81 € pour un primaire.** Le coût demandé par la mairie de St Georges de Rlt est de **: 7 879,52 €.** Certains élèves sont arrivés ou partis en cours d'année ou bien sont en garde alternés**.**

Monsieur le Maire propose donc au conseil le versement de la participation de fonctionnement pour l'année scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ***à l'unanimité,*** **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la proposition d'un montant de **7 879,52 €**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au règlement

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 035-213501745-20260709-D2026_07_97-DE

Fait et délibéré en séance
Le 09/07/2026

Le Maire,
Olivier POSTE

MAIRIE DE MELLE
Ville de Vitalité

La secrétaire de séance
Nelly TALVA

Publiée le :
Transmise au Représentant de l'État le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

2026.07.97